

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

L'Administration Communale fait savoir que **la Commune de Dour** dont les bureaux se trouvent à ~~demeurant à (1)~~ : **Grand Place n°1 à 7370 Dour** a ~~(ont)~~ introduit une demande de (1) :

- permis d'urbanisme

Ayant trait à un terrain sis : **rues Grande, Decrucq, Delval et ruelle du Mur Troué à 7370 Dour**

Cadastré : **Section A n° 289v**

Le projet consiste au **réaménagement du parc communal et ses abords.**

- **Abattage d'arbres malades, valorisation des existants et plantations.**
- **Réaménagement d'une portion de la rue Grande.**
- **Aménagement du Parc (plantations, cheminement, esplanade, fontaine, luminaire, création d'une aire de jeux...).**
- **Ouverture du parc sur le quartier.**
- **Démolition du mur le long des rues Decrucq et Delval.**
- **Création de places de stationnement rue Decrucq.**

et présente les caractéristiques suivantes :

Mesures particulières de publicité suivant l'application de l'article 330 du CWATUP et résultant de l'article 129 quater du CWATUP, renvoyant aux articles 6 et suivants du décret du 06.02.2014 relatif à la voirie communale.

Dérogation au plan de secteur pour le motif suivant :

- **Création de places de stationnement en zone de parc**

Dérogation au plan communal d'aménagement n°3 pour les motifs suivants :

- **Création de place de stationnement en zone de parc**
- **Abattage d'arbres et non remplacement complet de ceux-ci**

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège communal, Grand Place n°1 à DOUR du **30 août 2016 au 28 septembre 2016**

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées à **l'Administration Communale de DOUR, service de l'urbanisme, rue Pairois n° 54 à 7370 DOUR** aux jours et heures suivants: **lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9 heures à 12 heures et mercredi de 9 heures à 12 heures et de 13 heures 30 à 16 heures - Le mercredi 14 septembre 2016 de 16 heures à 20 heures uniquement sur rendez-vous en appelant le 065/ 761 873 pendant les heures de bureaux**

Le dossier peut être consulté à **l'Administration Communale de Dour, service de l'urbanisme, rue Pairois n° 54 à 7370 DOUR** aux jours et heures repris ci-dessus, ou des explications techniques pourront éventuellement vous être fournies.

A Dour, le 22 août 2016

La Directrice générale(S),
Carine NOUVELLE

Le Bourgmestre f.f.(S),
Vincent LOISEAU